

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020 À 18H

Le Conseil Municipal de BREILLY, légalement convoqué le vendredi 15 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PECQUET Etienne, Maire sortant.

Présents : Mme DECAMBRON Béatrice, Mrs. ALEXANDRE Eric, AUDEGOND Arnaud, CAMBIER Yohan, CASTEL Mathieu, DECAMP Claude, GAMBIER Gaëtan, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, LECRIVAIN Angélo, PECQUET Alexandre, PECQUET Etienne, PIGNÉ Tony, RIBEIRO José et YAHIAOUI Faouzi.

Absents excusés : X

Absents : X

Secrétaire de séance désigné : Alexandre PECQUET

Ajout de 3 points à l'ordre du jour :
Réunion du Conseil Municipal à huis-clos,
Délégation d'attribution du Maire aux Adjoints,
Délégation de signature à un Adjoint

Le Maire sortant, Monsieur PECQUET Etienne, ouvre la séance.

1. Réunion du Conseil Municipal à huis-clos

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du Maire, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés' qu'il se réunit à huis clos ».

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du Conseil Municipal se tienne à huis clos.

Vote à main levée : 15 pour

2. Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PECQUET Etienne, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur PECQUET Alexandre a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT) .

Vote à l'unanimité

3. Élection du maire

3.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **15** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins :
le plus jeune des conseillers : PECQUET Alexandre.....
le doyen des conseillers : RIBEIRO José.....

3.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

3.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)..	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	15
e. Majorité absolue.....	15

3.5. Proclamation de l'élection du maire

M. PECQUET Etienne a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

4. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Sous la présidence de **M. PECQUET Etienne** élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **3** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Vote à l'unanimité

5. Élection des adjoints

5.1. Élection du premier adjoint

5.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	14
e. Majorité absolue.....	14

5.1.2. Proclamation de l'élection du premier Adjoint

M. ALEXANDRE Eric a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.

5.2. Élection du deuxième Adjoint

5.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	14
e. Majorité absolue.....	14

5.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. LAGRANGE Louis a été proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installé.

5.3. Élection du troisième adjoint

5.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	14
e. Majorité absolue.....	14

5.3.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mme. DECAMBRON Béatrice a été proclamée troisième Adjointe et immédiatement installée.

Lecture de la chartre de l'élu local

6. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités à **36 %** de l'indice brut pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et à **10.7 %** de l'indice brut 1027 pour les **3** adjoints. En cas de revalorisation de traitement des fonctionnaires de l'Etat, le Maire et les adjoints bénéficieront de plein droit d'une majoration correspondante de leurs indemnités de fonctions.

Vote à l'unanimité

7. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences en matière de droits de voirie et d'urbanisme, de finances communales (prévues au budget), de contrats d'assurances et de sinistres.

En cas d'absence ou d'empêchement, le 1^{er} Adjoint au Maire, sera chargé de suppléer le Maire pour l'ensemble de ces attributions. Si lui-même était absent ou empêché, le 2^{ème} Adjoint au Maire le remplacerait et ainsi de suite.

Vote à l'unanimité

8. Délégation du Maire à ses Adjoints

Délégation au 1^{er} Adjoint : Toutes délégations
Délégation au 2^{ème} Adjoint : Urbanisme, travaux environnement et cimetière
Délégation au 3^{ème} Adjoint : Social, location de salles, ALSH

9. Délégation de signature à un Adjoint

Monsieur le Maire donne délégation de signature à son 1^{er} Adjoint, M. ALEXANDRE Éric

10. Installation des commissions communales

Le Maire indique que les commissions doivent être composées d'élus municipaux, et d'un comité consultatif d'habitants de BREILLY.

Commission d'Appel d'Offres (et loi Sapin)	
Membres Titulaires	RIBEIRO José, CAMBIER Yoan, LAGRANGE Louis
Membres Suppléants	DECAMP Claude, LECRIVAIN Angélo, GAMBIER Gaëtan,

C.C.A.S.	<u>Président</u> :	PECQUET Étienne	<u>Vice-Présidente</u> :	DECAMBRON Béatrice
	<u>Membres nommés par le Conseil Municipal</u> :			RIBEIRO José, YAHIAOUI Fouazi, AUDEGOND Arnaud,
	<u>Membres nommés par le Maire</u> :			POIRET Dany, MOREL Jennyfer, MAISON Liliane
C.C.N.S. :	<u>Délégué Communautaire</u> :	PECQUET Étienne	<u>Suppléant</u> :	ALEXANDRE Éric

COMMISSIONS

BUDGET : PECQUET Étienne, ALEXANDRE Éric, LAGRANGE Louis, DECAMBRON Béatrice,

PERSONNEL : PECQUET Étienne, ALEXANDRE Éric, LAGRANGE Louis, DECAMBRON Béatrice,

IMPÔTS

Président : LAGRANGE Louis

Commissaires titulaires : LÉCRIVAIN Angélo, PIGNE Tony RIBEIRO José, PECQUET Philippe, DIEU Jhonny, DERIVERY Bernard,

Commissaires suppléants : BOUCULAT Pascal, DECAMP Claude, DIOT Nathalie, BAZIN Sylvie, GRICOURT Monique, DELHOEN Daniel,

TRAVAUX - VOIRIE - ENVIRONNEMENT :

LAGRANGE Louis, RIBEIRO José, CAMBIER Yohan, LAGRANGE Romain
DEBLIQUY Bernard, FRESNOY Francis, POIRET Thierry,

ÉGLISE - CIMETIÈRE :

LAGRANGE Louis, RIBEIRO José, GRICOURT Monique,
HOCHSTATTER Françoise, BAZIN Sylvie, FRENOY Francis

CHASSE - PÊCHE - MARAIS :

RIBEIRO José, LAGRANGE Louis, CASTEL Mathieu, GAMBIER Gaëtan,
DIEU Gatien, DIEU Jhonny, DUMONT André,

SPORT JEUNESSE - PÉRISCOLAIRE ALSH :

DECAMBRON Béatrice, DECAMP Claude, YAHIAOUI Faouzi, AUDEGOND Arnaud,
CASTEL Mathieu,

FÊTES ET CÉRÉMONIES :

L'ensemble du Conseil Municipal

CORRESPONDANT DÉFENSE :

YAHIAOUI Faouzi,

INFORMATIONS - COMMUNICATION :

PECQUET Alexandre, LÉCRIVAIN Angélo, PIGNE Tony, YAHIAOUI Faouzi,
GRICOURT Monique, HOCHSTATTER Françoise, DIOT Nathalie, BAZIN Sylvie,

LISTE ÉLECTORALE :

Délégué de l'Administration : CAMBIER Yoan
Délégué du Tribunal : RIBEIRO José

SÉCURITÉ :

CAMBIER Yoan, YAHIAOUI Faouzi, PIGNE Tony, AUDEGOND Arnaud,

9 . Représentants auprès des syndicats

Syndicats Intercommunaux	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS)	PECQUET Étienne	ALEXANDRE Éric
TRINOVAL (Ordures ménagères)	CASTEL Mathieu PECQUET Étienne	RIBEIRO José
F.D.E. 80 (Fédération Départementale de l'Énergie)	DECAMP Claude	PECQUET Étienne
A.M.D	DECAMBRON Béatrice	AUDEGOND Arnaud
ESAT de FLIXECOURT	DECAMBRON Béatrice	AUDEGOND Arnaud
SISCO – Ramassage Scolaire	LECRIVAIN Angélo DECAMBRON Béatrice	DECAMP Claude
SIVOS de PICQUIGNY (Syndicat intercommunal à vocation scolaire)	DECAMBRON Béatrice LECRIVAIN Angélo	DECAMP Claude
S.I. Gendarmerie (Syndicat intercommunal pour la gestion des locaux et terrains de la Gendarmerie)	DECAMP Claude	YAHIAOUI Faouzi
SIAEP AILLY–BREILLY (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable)	LAGRANGE Louis DEBLIQUY Bernard	RIBEIRO José POIRET Thierry
SITE (Syndicat intercommunal de traitement des eaux AILLY–ST-SAUVEUR–BREILLY)	LAGRANGE Louis DEBLIQUY Bernard	RIBEIRO José POIRET Thierry
CNAS (aide sociale du personnel)	DECAMBRON Béatrice	RIBEIRO José

10 . Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Etienne PECQUET lève la séance à 20 h.